

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS413

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 19

Au début de l'alinéa 5, avant le mot :

« collaborateurs »,

insérer le mot :

« conjoints ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel